

**Association Les Ami.e.s de la Conf 24
Procès Verbal des Délibérations de l'Assemblée
Générale Constitutive du 08/12/2024**

Association Les Ami.e.s de la Conf 24
7 impasse de la Truffe
24430 Coursac

PROJET DE CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION LES AMI.E.S DE LA CONF 24

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Constitutive afin de vous demander de vous prononcer sur la constitution en association du groupe des Ami.e.s de la Conf de Dordogne.

Le groupe Dordogne des Amis de la Conf a été relancé en mai 2023 dans le but de promouvoir l'agriculture paysanne dans notre département et de venir en soutien à la Confédération Paysanne de Dordogne dans ses actions.

En un peu plus d'un an, ce groupe s'est agrandi et l'idée de se constituer en association a émergé afin de gagner en autonomie sur la participation et l'organisation d'évènements, tant au niveau financier que juridique (demande d'autorisation, perception de dons ou autre).

Nous vous invitons à valider et adopter le projet de Statuts et à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Bourrou
Le 8 décembre 2024
Le président de séance
Jean-Luc Rambert

**Association Les Ami.e.s de la Conf 24
7 impasse de la Truffe
24430 Coursac**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 8 DÉCEMBRE 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	Nom Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Signature

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à (X) membres présents.

Le président de séance
Jean-Luc Rambert

Association Les Ami.e.s de la Conf 24
7 impasse de la Truffe
24430 Coursac

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSTITUTIVE DU 8 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 8 décembre 2024 à 14 heures,

Les membres de l'association les Ami.e.s de la Conf 24, se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive, au *Café Lib' à Bourrou (24110)*, sur convocation faite par le président de séance.

Il est établi une feuille de présence signée par les membres présents.

L'assemblée générale désigne Jean-Luc Rambert en qualité de président de séance et Marie Fénié en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.
« *Rendre compte des débats* ».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration

- « Nom, prénoms, nationalité, adresse et profession de chaque membre du conseil ».
- « Nom, prénoms, nationalité, adresse et profession de chaque membre du conseil ».
- « Nom, prénoms, nationalité, adresse et profession de chaque membre du conseil ».
- « Nom, prénoms, nationalité, adresse et profession de chaque membre du conseil ».

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Les membres du conseil d'administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions

3^{ème} délibération :L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du conseil d'administration.

Nom Prénom Signature

* Signatures précédées de la mention manuscrite " *Lu et approuvé* "